

[ACTUALITES PRODUITS]

Sécurité des produits

Fixation de nouvelles teneurs maximales pour les nitrates, les dioxines et le PCB

Deux Règlements de la Commission européenne en date du 2 décembre 2011 ont modifié (i) à la hausse les teneurs maximales en nitrates présents dans les épinards et les laitues et (ii) à la baisse, les teneurs maximales en dioxines et PCB présents dans certaines denrées alimentaires (telles que notamment les viandes, poissons, huiles, laits crus et produits laitiers, œufs, etc.).

Notons également que, compte tenu des teneurs en nitrates parfois très élevées présentes dans la roquette, il a été décidé de fixer pour ce légume une teneur maximale en nitrate.
